

FORMULAIRE D'ADHÉSION AU SERVICE D'ALERTE ET D'INFORMATION

Service gratuit d'alerte et d'information par envoi de message SMS sur téléphone mobile ou message vocal sur téléphone fixe à destination des administrés de la Commune de Serres-Castet.

Formulaire à compléter si vous souhaitez bénéficier de ce nouveau service.

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél mobile : Tél fixe :

Je souhaite être alerté(e), informé(e) par **(cochez la case correspondant à votre choix)**

- message SMS sur mon téléphone mobile
- message vocal sur mon téléphone fixe

pour les alertes et informations sélectionnées ci-dessous **(cochez les cases de votre choix)**

- alerte météorologique plan d'urgence (canicule, plan sanitaire,...)
- travaux en cours sur ma voie ou dans mon quartier
- perturbations dans les services scolaires et périscolaires
- informations communales d'ordre général

J'accepte également d'être destinataire des annonces d'événements organisés par la Commune **(cochez les cases de votre choix)**

- festifs culturels sportifs

- En cas de changement de numéro de téléphone, je m'engage à communiquer mes nouvelles coordonnées téléphoniques afin de continuer à bénéficier de ce service.

J'ai pris note que je peux me désabonner à tout moment, par simple lettre envoyée au service communication de la mairie.

Fait à Serres-Castet, le

Signature

Formulaire à renvoyer au service communication de la mairie

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'envoi de messages d'alerte ou d'information par SMS ou messages vocaux. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication de la mairie de Serres-Castet, 6, chemin de la Carrère.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Récépissé de déclaration du traitement informatique auprès de la CNIL en date du 22 décembre 2010.